

## **BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES**

**ANNÉE SCOLAIRE 2025 / 2026**

### **SOMMAIRE DU BIR N°10 DU 17 NOVEMBRE 2025**

|                                                                                                                       |          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ.....</b>                                  | <b>2</b> |
| RECTORAT DE LYON – OFFRES D'EMPLOI SUR LE SITE REJOINDRE LES METIERS DE L'EDUCATION, DU SPORT ET DE LA RECHERCHE..... | 2        |
| <b>DIRECTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE .....</b>                                                                     | <b>3</b> |
| PRIX « NON AU HARCÈLEMENT » - 13 <sup>ÈME</sup> EDITION - 2025-2026.....                                              | 3        |
| <b>INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE .....</b>                                                                         | <b>5</b> |
| APPEL A CANDIDATURE – GENERALISATION PASSEPORT EDUCDROIT EN CLASSES DE 4 <sup>ÈME</sup> ET DE 3 <sup>ÈME</sup> .....  | 5        |

# **DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ**

## **RECTORAT DE LYON – OFFRES D’EMPLOI SUR LE SITE REJOINDRE LES METIERS DE L’EDUCATION, DU SPORT ET DE LA RECHERCHE**

BIR n°10 du 17 novembre 2025

Réf : DPATSS

Vous retrouverez ci-dessous deux offres d’emploi publiées par le rectorat de Lyon sur le site internet Rejoindre les métiers de l’éducation, du sport et de la recherche :

- Chargé(e) d’études statistiques (jusqu’au 21/11/25)

[Offre d'emploi Chargé\(e\) d'études statistiques du ministère de l'éducation nationale](#)

- Coordonnateur paye - RenoiRH (jusqu’au 12/12/25)

[Offre d'emploi Coordonnateur paye – RenoiRH \(SIRH\) du ministère de l'éducation nationale](#)

# DIRECTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

## PRIX « NON AU HARCÈLEMENT » - 13<sup>ÈME</sup> EDITION - 2025-2026

BIR n°10 du 17 novembre 2025

Référence : <https://eduscol.education.fr/3544/prix-non-au-harcèlement>

Dans le cadre de la politique éducative de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire, le ministère de l'Éducation nationale, avec le soutien de la MAE, organise la 13<sup>ème</sup> édition du prix « Non au harcèlement ». Ce concours a pour objectifs de sensibiliser les enfants et les adultes au harcèlement en milieu scolaire et de donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment **collectivement** sur le harcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo. Celle-ci servira de support de communication pour le projet pérenne que les équipes souhaitent mener dans leurs établissements.

Ce prix est l'un des axes stratégiques de la politique publique de prévention et de lutte contre le harcèlement entre élèves, lancée par le ministère de l'éducation nationale depuis les Assises de 2011.

### • Les établissements ou structures participants

Le prix mobilise l'ensemble de la communauté éducative. Les productions doivent être réalisées par les élèves du CP à la terminale des écoles élémentaires et établissements publics et privés sous contrat :

- écoles ;
- collèges ;
- lycées d'enseignement général et technologique ;
- lycées professionnels ;
- lycées agricoles.

Peuvent y être associés :

- les élèves inscrits dans le cadre des accueils de loisirs associés à l'école ;
- les élèves inscrits dans des structures d'animations avec ou sans hébergement ;
- les élèves élus dans les conseils des enfants ou des jeunes mis en place par les collectivités.

Ils concourent dans une catégorie généraliste correspondant à leur école ou établissement (école élémentaire, collège, lycée ou inter-degrés pour les projets impliquant à la fois des élèves du premier et du second degrés).

Ils peuvent, également, concourir à un ou plusieurs prix spéciaux en fonction des thématiques abordées par leur affiche ou leur vidéo :

- prévention du cyberharcèlement ;
- prévention du harcèlement sexiste et sexuel (dont harcèlement à caractère LGBTphobe) ;
- prix spécial inclusion sur la prévention des faits de harcèlement commis à l'encontre des élèves à besoins éducatifs particuliers.

**ATTENTION : remontée des productions au plus tard le vendredi 30 janvier 2026**

**Pour vous aider dans le dépôt de votre dossier un webinaire sera organisé le 03 décembre 2025 à 8h30**

(durée 1h) accessible au lien suivant : <https://edurl.fr/webinairePrixNAH2025>

| Lutte contre le harcèlement |                  |                  |                  | Prévention du cyberharcèlement | Prévention du harcèlement sexiste et sexuel | Prix spécial « inclusion » |
|-----------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------|
| Ecole élémentaire           | Collège          | Lycée            | Inter degré      | Toutes classes confondues      |                                             |                            |
| affiche ou vidéo            | affiche ou vidéo | affiche ou vidéo | affiche ou vidéo | affiche ou vidéo               | affiche ou vidéo                            | affiche ou vidéo           |

1 seule catégorie généraliste

Prix spéciaux

**Chaque production proposée devra être expressément rattachée à l'une de ces quatre rubriques.** Les travaux peuvent être présentés en langue étrangère mais devront dans ce cas être obligatoirement accompagnés d'une traduction sous-titrée.

Les affiches peuvent être réalisées en format papier mais doivent exclusivement être transmises en format numérique png ou jpg, 5 Mo maximum. Elles devront obligatoirement comporter un élément de texte (slogan) lisible à distance (2 à 3 mètres) et devront pouvoir être imprimées au format A3 sans perte de qualité. **Elles doivent être directement téléversées dans l'espace « Démarches simplifiées ».**

Les vidéos ne doivent pas excéder **2 minutes, générique compris**. Le fichier sera obligatoirement téléversé par le porteur du projet sur la plateforme institutionnelle [PodEduC](#). Le lien de partage de la vidéo devra être copié dans l'espace « Démarches simplifiées ».

Quel que soit le support choisi, il devra **impérativement** intégrer le bloc visuel téléchargeable sur le site Éduscol faisant apparaître la mention « Si tu es témoin ou victime de harcèlement, il y a toujours une personne de confiance pour en parler dans ton établissement » et le numéro d'appel 3018 opéré par e-Enfance. Le logo du dispositif Phare doit également obligatoirement figurer sur les productions émanant des écoles, des collèges et des lycées publics. Il est téléchargeable sur le site Éduscol.

**Attention, dans un contexte de généralisation du programme pHARe, les établissements ne pourront plus désormais présenter qu'un seul projet : soit une vidéo, soit une affiche.**

Le dossier de participation devra être déposé sur la plateforme « Démarches simplifiées » en suivant le lien <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-de-participation-au-prix-non-au-harcelement-2025> **au plus tard le vendredi 30 janvier 2026.**

#### ● Les prix

Pour chaque niveau et pour chaque support (affiche ou vidéo), un jury académique sélectionnera des lauréats qui participeront au jury national :

- **8 prix « Non au harcèlement »**, répartis par niveau et type de support dont :
  - 2 prix « école élémentaire », affiche et vidéo ;
  - 2 prix « collège », affiche et vidéo ;
  - 2 prix « lycée », affiche et vidéo ;
  - 2 prix « inter degré », affiche et vidéo.
- **2 prix spéciaux « prévention du harcèlement sexiste et sexuel »**, toutes classes confondues, sous forme d'une affiche ou d'une vidéo.
- **2 prix spéciaux « prévention du cyberharcèlement »**, toutes classes confondues, sous forme d'une affiche ou d'une vidéo.
- **2 prix spéciaux « inclusion »**, toutes classes confondues sous forme d'une affiche ou d'une vidéo.

Après transmission des nominés par le jury académique, le jury national élira à son tour le meilleur projet parmi les lauréats de toutes les académies, dans chaque catégorie précitée.

Par ailleurs, **un prix « coup de cœur académique »** sera décerné par le jury académique et recevra une récompense de 1000 euros versée par la MAE.

#### ● Le dossier

Les participants peuvent s'appuyer sur le dossier de participation, téléchargeable sur le site Éduscol pour préparer la saisie de leur inscription sur la plateforme « Démarches simplifiées ».

Les formulaires de droit à l'image et de cession de droits d'auteur sont obligatoires pour participer à ce prix. Ils doivent être dûment remplis et signés par chaque élève et adulte impliqué dans le projet. Les originaux sont conservés pour une durée de dix années par l'école, l'établissement ou la structure partenaire.

Si l'un de ces éléments n'est pas fourni avec la ou les productions, la candidature de l'établissement ne sera pas retenue.

Le règlement complet du concours, ainsi que les annexes citées, sont téléchargeables sur le site :

<https://eduscol.education.fr/3544/prix-non-au-harcelement>

# INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE

## APPEL A CANDIDATURE – GENERALISATION PASSEPORT EDUCDROIT EN CLASSES DE 4<sup>EME</sup> ET DE 3<sup>EME</sup>

BIR n°10 du 17 novembre 2025

Réf : Secrétariat des IA-IPR

Le passeport EducDroit s'adresse aux **classes de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>**. Issu d'une proposition des Etats généraux de la Justice, le passeport Educdroit est un dispositif à destination des élèves de cycle 4 qui a pour objectifs de faciliter leur ouverture à des connaissances juridiques essentielles pour leur vie quotidienne, de les informer sur leurs droits et responsabilités en tant que citoyens et de leur faire découvrir les différents métiers du droit. Conçu conjointement avec le ministère de la Justice, ce passeport consiste en trois séances abordant, sur une étude de cas issue du quotidien des élèves, diverses notions juridiques. Il peut intégrer une rencontre avec un professionnel du droit.

Déployé depuis deux ans dans notre académie avec 211 classes l'an dernier, ce dispositif poursuit sa généralisation progressive. Il constitue une brique du parcours citoyen et sera à terme intégré au LSU. Par les notions et les thèmes qu'il aborde, le passeport Educdroit permet de mettre en œuvre une partie du programme d'EMC de 4<sup>ème</sup> qui entre en vigueur à la rentrée 2025. Le passeport est à cet égard mentionné dans les programmes comme une démarche possible en 4<sup>ème</sup> ou en 3<sup>ème</sup>.

Il consiste en **trois séances de deux heures** avec pour chacune une étude de cas, des apports de connaissances et une activité d'élèves. La séance 1 est intitulée "à quoi sert le droit ?", la deuxième "quels sont mes droits et mes obligations ?", la troisième "comment s'organise le fonctionnement de la justice ?" et comprend une simulation de procès réalisée avec un professionnel du droit.

Il s'agit d'un dispositif fondé sur le volontariat :

- **une, plusieurs, voire toutes les classes de quatrième ou de troisième d'un collège** peuvent participer, avec une incitation à inscrire toutes les classes d'un niveau considéré, le passeport EducDroit étant un levier d'action efficace et facile à mettre en œuvre **pour impulser ou approfondir le parcours citoyen** ;
- incitation autant que possible également à l'inscription des **classes de SEGPA ou troisième prépa métiers ou des classes d'ITEP**.

**Les thèmes des années précédentes (droit à l'image et harcèlement en 2024 ; liberté d'expression en 2025) sont reconduits ; un nouveau thème est par ailleurs proposé cette année en lien avec le déploiement d'EVARS sur les violences sexistes et sexuelles. Les fiches élèves et professeurs sont fournies** par la DGESCO ainsi qu'une version allégée testée par nos formateurs.

Un **parcours de formation** sera proposé aux enseignants en collaboration avec les Centres d'Accès au Droit (CDAD) des tribunaux judiciaires de l'académie. Ce partenariat avec les centres d'accès au droit des trois départements de l'académie permet par ailleurs de pouvoir faire appel à un professionnel du droit pour co-animer la séance 3 sur le fonctionnement de la justice.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **28 novembre 2025** et se font **sous couvert des chefs d'établissement**, sur un fichier partagé accessible via le lien suivant :

<https://nuage04.apps.education.fr/index.php/s/xKMK6BsdtdmFnim>

Un webinaire a été organisé le jeudi 6 novembre 2025 à destination des principaux de collèges. Vous trouverez ci-dessous le lien d'enregistrement :

<https://bbb-adm-scalelite.visio.education.fr/playback/presentation/2.3/2bee0b594b26dde1f8e8466074e2d6b7653ae51e-1762443255853>

ainsi que le diaporama en annexe.

Au sein du corps d'inspection, les référents du passeport EducDroit sont :

- **Antoine Bocquet, IA-IPR de philosophie, référent droit et grands enjeux du monde contemporain**, point de contact pour les établissements du Rhône : Tél : 06 11 67 61 57 Mél : [Antoine.Bocquet@ac-lyon.fr](mailto:Antoine.Bocquet@ac-lyon.fr) ;

- **Christophe Montez, IA-IPR d'histoire-géographie, référent mémoire et citoyenneté**, point de contact pour les établissements de la Loire : Tél : 06 19 74 38 16 ; Mél : [Christophe.Montez@ac-lyon.fr](mailto:Christophe.Montez@ac-lyon.fr) ;

- **Léonard SEVESTRE, IA-IPR Economie et gestion**, point de contact pour les établissements de l'Ain : Tél : 06 69 93 46 96 ; Mél : [leonard.sevestre@ac-lyon.fr](mailto:leonard.sevestre@ac-lyon.fr) .

Ils restent à la disposition des chefs d'établissement pour toute demande d'information complémentaire.